Pourquoi cette charte ? Le comité de pilotage coordonne et valide les actions de maintenance et de rééquipement des voies Cambon en priorité, et peut élargir son action à l'ensemble des voies décrites dans les topos Oisans Nouveau, Oisans Sauvage livres Est et Ouest. Cette charte propose quelques consignes pour le rééquipement des voies approuvé par le comité de pilotage dans le double objectif de **respecter le cheminement et l'engagement des itinéraires** tout en favorisant le parcours des voies dans de bonnes conditions de **sécurité**.

On distingue deux types d'itinéraires :

Les itinéraires de type A dont l'accès est facile (typiquement en fond de vallée ou en moyenne montagne)

Les itinéraires de type B dont l'accès est plus difficile (haute montagne ou falaises reculées).

- Pour assurer l'homogénéité de la qualité du matériel, lorsqu'un projet de rééquipement est approuvé, le comité de pilotage fournira l'ensemble du matériel nécessaire au rééquipement d'une voie. La voie sera exclusivement rééquipée avec ce matériel. Les ancrages seront en acier inoxydable (goujons de 10 mm, plaquettes, rappels chaînés et plaquettes à anneau soudé).
- Le rééquipement devra être réalisé dans le but d'éliminer les situations jugées dangereuses ou exposées. Dans ces conditions, le nombre de points par longueur pourra être adapté (par exemple afin de prévenir les chutes sur vires, de limiter le tirage, d'éviter les erreurs d'itinéraires...).
- De manière générale, la descente à pied sera privilégiée afin de limiter les risques d'accident de rappel et l'encombrement des relais.
- Les lignes de rappel seront de préférence équipées de rappel chaîné, en particulier sur les itinéraires fréquentés ou les lignes de rappel communes à plusieurs voies. A défaut, elles seront constituées d'un point et d'un point à anneau soudé, les deux étant reliés par une cordelette.
- Un point de renvoi sera systématiquement placé au départ de chaque relais, à 1,50m maximum (suivant la configuration)
- relais (montée et descente) : positionnement des points de manière verticale
- Pour les itinéraires de type A,
  - Le copil recommande d'effectuer un rééquipement complet en remplaçant l'intégralité des points.
  - Les relais seront constitués de 2 points.
  - Tout risque de terrain identifié devra être traité (purge ou consolidation) ou en cas de doute soumis au copil pour un avis collectif.
  - Une attention particulière sera également portée à la sécurité et à la commodité de l'accès et du retour (remplacement des ancrages, pose de câble¹, corde fixe, purge).
- Pour les itinéraires de type B,
  - O Un rééquipement partiel pourra être effectué. Au minimum un point de relais sera remplacé et un point de renvoi sera (rem)placé.
  - o Les relais pourront être constitués de 2 points ou 1 point et 1 arbre/becquet/lunule/...

Les rééquipeurs devront avoir connaissance des règles et recommandations techniques actuelles<sup>2</sup>.

Pour les voies situées dans le cœur du Parc national des Ecrins, une autorisation de rééquipement devra être obtenue auprès du PNE<sup>3</sup>, le copil proposera un accompagnement au montage du dossier.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Attention : la pose de câble fait appel à des compétences particulières..

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Equipement des sites naturels d'escalade : Manuel technique, FFME, Marco Troussier

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Convention relative à la pratique de l'alpinisme, de l'escalade et du canyonisme dans le Parc national des Ecrins, convention N°227/2012. Référence PNE :

Les rééquipeurs devront impérativement fournir au copil un compte-rendu des travaux effectués, cela pour permettre la bonne coordination de l'ensemble des rééquipements et la transmission de l'information à la communauté des grimpeurs (notamment la mise à jour du site voies-cambon). Le rapport comprendra les points suivants:

- Nom et situation de la voie
- Date(s) du rééquipement
- Nom des participants au rééquipement
- Changement de tracé
- Changement éventuel des cotations obligatoires
- Changement de l'emplacement des relais (pour question pratique ou longueur de cordes, ou sécu)
- Changement de la ligne de rappel
- Nombre de points total et détaillé par longueur
- Travaux restants à effectuer
- Information sur l'état des points avant leur remplacement
- Remarques personnelles

Vous pourrez soutenir également le rééquipement des voies en utilisant la signalétique "Oisans Nouveau - Oisans Sauvage" pour baliser vos travaux.